

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-107

DIRECTION GENERALE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication: 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-108

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ont transmis à la Ville de FALAISE, fin octobre, leur rapport d'activités de l'année 2015. Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le document complet est consultable au secrétariat de la Direction Générale.

Les temps forts de l'année ont été :

- le début des travaux du Mémorial des Civils dans la Guerre
- l'élargissement des compétences en matière de tourisme et d'économie
- la mise en place du Plan Local d'Habitat (PLH)
- le changement du siège social
- le renouvellement de la Délégation de Service Public du Centre Aquatique.

En matière de ressources humaines, le tableau des effectifs comprend 67 agents ; l'année aura été marquée par la mise en place de l'entretien professionnel et la création du service commun « droit des sols ».

En finances, le Compte Administratif fait apparaître les sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	4 328 721,19 €	6 200 814,28 €
Section de fonctionnement	6 930 391,06 €	6 935 643,69 €
TOTAL	11 259 112,25 €	13 136 457,97 €

Les charges de personnel ont été arrêtées à 2 170 761,90 €

Le service des Affaires Générales a géré 15 réunions du bureau et 12 conseils communautaires ainsi que 4 commissions des Affaires Culturelles et 3 commissions Equipement. Il gère également les marchés publics et les assurances. Notons, à ce titre, le faible taux de sinistralité de la collectivité.

L'activité par compétence :

• Territoire et économie

L'activité a été marquée par l'étude d'une charte de développement commercial avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), l'élaboration d'une stratégie de développement avec la CCI et des chefs d'entreprise, la construction de 4 ateliers relais sur Expansia (4 autres ont été démarrés). La Communauté de Communes a organisé plusieurs rencontres entre chefs d'entreprise et participé aux salons Planet Créa, Parcours France et Cité des Métiers.

Pour l'action touristique, outre celle du démarrage du Mémorial, 2015 a été l'année de la fin des travaux de l'Office de Tourisme et celle de l'exposition Dangoisse en partenariat avec la Ville de FALAISE.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a quant à lui été relancé après une année 2014 ralentie pour cause d'élections.

• Habitat et cadre de vie

Les temps forts du PLH ont été, en 2015, la création d'une permanence habitat (118 personnes reçues), l'étude préopérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la mise en place d'un « Espace info énergie ».

La convention de subvention pour la construction du Foyer Jeunes Travailleurs (budget de 1 785 000 € HT) a été signée.

Notons, enfin, que le nombre de jeunes accueillis au service Logements Jeunes ne cesse d'augmenter (+ 78 %).

Action sociale

Concernant le portage de repas, le service est en augmentation de 13 % par rapport à 2014 (84 clients – 19 800 repas) ; les menus sont fournis par l'Hôpital pour les régimes et par un nouveau prestataire (Convivio) pour les autres.

Le service de Téléalarme comprend 162 appareils (+ 10 en 2015).

La Communauté de Communes participe également au comité de pilotage du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), depuis novembre 2014, un agent d'accueil y est présent (25 %) grâce au financement des communautés de communes de FALAISE et du CINGAL.

Environnement et déchets

La collectivité s'est engagée dans un programme d'actions ayant pour but de réduire la production des déchets. Avec une baisse de 6 %, ce résultat est largement atteint en 2015 mais le résultat doit se mesurer dans la durée.

Les déchetteries ont subi quelques travaux d'amélioration (défense incendie, abris pour D3E) et les modalités d'accès ont été modifiées.

Pour 2015, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 403 894 € (88 € / habitant).

L'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'est soldée par 117 contrôles diagnostic, 93 contrôles de conception et 53 contrôles de bonne exécution.

• Affaires culturelles

Pour la Médiathèque, l'année 2015 fut celle du numérique (changement de logiciel, développement de l'offre). Beaucoup de temps forts ont permis d'accroître sensiblement la fréquentation des lieux (expositions, concerts, auteurs, ...). Les prêts ont atteint 100 088 documents pour 2 863 emprunteurs.

Le Relais Culturel Régional a accueilli Marcus Malte qui a pu travailler avec les élèves des deux lycées.

L'Ecole de Musique s'appuie sur une équipe de 21 enseignants pour 362 inscrits (365 en 2014). Comme chaque année, elle a participé à de nombreux évènements sur tout le territoire.

La douzième édition du Festival de Musique en Pays de Falaise a accueilli 239 élèves (20 % de Falaisiens, 23 % hors Basse-Normandie, signe de sa renommée) et organisé 25 évènements.

• Centre Aquatique

La recette est stable depuis 4 ans (850 000 €) si on ne tient pas compte de 2013 (fermeture pour travaux). La fréquentation totale, hors scolaires et associations, est de 136 106 personnes avec une pointe journalière de 1 068 le 16 juillet.

• Services aux communes

La Communauté de Communes a embauché un technicien pour apporter une aide aux communes modestes. Il intervient également sur le parc informatique, la maintenance de la téléphonie, l'entretien des zones industrielles et assiste les chefs de projet de travaux de construction.

La mise en place d'un service commun droit des sols a bénéficié à 23 communes (1° tranche de la prise de compétence), il a traité 327 dossiers pour ses 6 premiers mois d'existence.

Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication: 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-109

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE RELATIVE AU PROTOCOLE D'ASTREINTE

La Ville de FALAISE a mis en place, depuis juillet 2013, une astreinte comportant plusieurs volets : sécurité générale, technique, sportive, prévention, ... visant à répondre d'une manière optimale à des situations se présentant en dehors des périodes ouvrées et pour lesquelles une action de la Ville est nécessaire ou souhaitée.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise souhaite que les agents de la Ville de FALAISE, en position d'astreinte, puissent intervenir sur leurs locaux en cas de nécessité.

Les équipements concernés sont :

- la Médiathèque sise à FALAISE
- la Maison de la Musique
- le Chenil communautaire
- tout autre équipement communautaire situé sur le territoire de la Ville de FALAISE, précisé par la Communauté de Communes et accepté expressément par la Ville de FALAISE.

Cette prestation sera réalisée dans les conditions identiques à celles figurant dans le protocole des astreintes de la Ville dont l'exemplaire courant constitue une annexe au projet de convention. Les frais engagés seront refacturés à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au protocole d'astreinte avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de gestion du chenil communautaire (intégrant l'astreinte).

PAR 26 VOIX POUR & 2 ABSTENTIONS

(Th. DUBOST, M. RUAU)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au protocole d'astreinte avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de gestion du chenil communautaire (intégrant l'astreinte).

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016 Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-110

DIRECTION GENERALE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE FALAISE RELATIVE AU PROTOCOLE D'ASTREINTE

La Ville de FALAISE a mis en place, depuis juillet 2013, une astreinte comportant plusieurs volets : sécurité générale, technique, sportive, prévention, ... visant à répondre d'une manière optimale à des situations se présentant en dehors des périodes ouvrées et pour lesquelles une action de la Ville est nécessaire ou souhaitée.

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise souhaite que les agents de la Ville de FALAISE, en position d'astreinte, puissent intervenir sur leurs locaux en cas de nécessité.

Cette prestation sera réalisée dans les conditions identiques à celles figurant dans le protocole des astreintes de la Ville dont l'exemplaire courant constitue une annexe au projet de convention. Les frais engagés seront refacturés à l'Office de Tourisme.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

PAR 27 VOIX POUR & 1 ABSTENTION

(M. RUAU)

LE CONSEIL MUNICIPAL.

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au protocole d'astreinte avec l'Office du Tourisme du Pays de Falaise, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016 Publication : 21/11/2016

> Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-111

DIRECTION
CITOYENNETE &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CINEMA A L'ASSOCIATION « ENTRACT'ANIMATION »

Le 31 mars 1992, la Ville de FALAISE a confié la gestion de la programmation du Cinéma l'Entracte à l'association Entract'Animation. La Ville met à disposition le bâtiment et le matériel de projection dont elle est propriétaire.

L'association Entract'Animation compte une quinzaine de membres, un agent administratif à temps partiel, un projectionniste à temps plein. Elle a une mission de service continu de l'offre culturelle sur le territoire du Calvados.

L'association Entract'Animation assure une programmation cinématographique de 8 à 10 séances par semaine en direction du tout public, des jeunes, des séniors; elle participe activement à la vie de la cité par de nombreux partenariats, intègre des actions nationales, régionales et locales. En 2015, le cinéma a accueilli 26 535 spectateurs.

La présente convention renouvelle la mise à disposition des locaux et des équipements entre la Ville de FALAISE et l'Association Entract'Animation pour la gestion de la programmation.

La Commission Culturelle du 11 octobre 2016 a émis un avis favorable.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du cinéma à l'association Entract'Animation.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du cinéma à l'association Entract'Animation.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-112

DIRECTION
CITOYENNETE &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE

DETERMINATION DES OUVERTURES DOMINICALES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, entrée en vigueur le 8 août dernier, est venue modifier les règles relatives aux pouvoirs de police du Maire concernant les ouvertures dominicales.

Ainsi, il ressort de l'article L.3132-26 du Code du Travail que le repos dans les établissements de commerce de détail peut être supprimé par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal sur les dates proposées, sans que celles-ci ne puissent excéder 12 par an.

Compte tenu de l'activité commerciale sur le territoire de la Ville de FALAISE, et après concertation de l'UCIA, il est proposé de conserver 5 ouvertures dominicales pour l'année 2017.

Celles-ci seraient positionnées sur les dates suivantes :

- les dimanches 15 janvier et 2 juillet correspondants aux premiers weekends des soldes;
- les dimanches 10, 17 et 24 décembre avant les fêtes de fin d'année.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détails alimentaires et non alimentaires les dimanches 15 janvier, 2 juillet, 10 décembre, 17 décembre et 24 décembre 2017.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

EMET

un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détails alimentaires et non alimentaires les dimanches 15 janvier, 2 juillet, 10 décembre, 17 décembre et 24 décembre 2017.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication: 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-113

DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
CENTRE SOCIOCULTUREL

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU CENTRE SOCIOCULTUREL

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347 modifiant la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités afin de répondre aux besoins du CENTRE SOCIOCULTUREL.

Du 21 novembre au 16 décembre 2016 :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (29/35^{ème}).

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer l'emploi précité pour répondre aux besoins de l'administration.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL.

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer l'emploi nécessaire à l'accroissement temporaire d'activités au Centre Socioculturel, du 21 novembre au 16 décembre 2016.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication: 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-114

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

La loi NOTRe indique que la compétence « Production et Distribution d'Eau Potable » sera transférée automatiquement aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020, mais que les syndicats d'eau existants peuvent être maintenus s'ils couvrent au moins trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, le Syndicat de Production d'Eau Potable (SPEP) Sud-Calvados pourra donc perdurer tandis que tous les autres syndicats d'eau seront supprimés au 1^{er} janvier 2020.

De son côté, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Calvados (SDCI) préconise de regrouper la production et la distribution d'eau entre huit grands syndicats (à réaliser entre 2017 et 2020 avec un point d'étape au 1^{er} janvier 2018).

Les membres du SPEP, réunis le 25 octobre dernier, proposent de lancer une étude sur cette prise de compétence, étude qui permettra de lever les légitimes interrogations entre les deux solutions évoquées ci-dessus :

- Identification des conséquences pour chacun des membres
- Analyse des impacts financiers
- Devenir des biens et des personnels
- Moyens humains à renforcer éventuellement
- Calendrier possible
- Gouvernances possibles.

Si le SPEP décide d'assurer la totalité de la compétence sur l'ensemble du territoire préconisé par la SDCI, à savoir en englobant le Syndicat du Bocage Falaisien et celui de Thury-Esson, la Communauté de Communes du Pays de Falaise pourrait rapidement prendre la compétence sur son propre territoire, améliorant ainsi son coefficient d'intégration fiscale (CIF) et en confier la gestion immédiatement au SPEP.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la proposition du SPEP.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

de la proposition du Syndicat de Production d'Eau Potable (SPEP) Sud-Calvados en ce qui concerne le transfert de la compétence « production et distribution d'eau potable » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en en gardant la gestion.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016 Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-115

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

SDEC ENERGIE: MODIFICATION DES STATUTS

Le nouveau Schéma de Coopération Intercommunale, publié le 23 mars 2016 par arrêté préfectoral, conduit le SDEC ENERGIE, auquel la Ville de FALAISE est adhérente, à devoir adapter ses statuts.

En effet, la création au 1^{er} janvier 2017 d'une communauté urbaine, le regroupement de plusieurs communautés de communes ainsi que la promulgation de la loi portant sur la transition énergétique pour une croissance verte nécessitent la modification des statuts du SDEC ENERGIE sur :

- la représentativité des adhérents du SDEC ENERGIE au Comité Syndical. Elle va évoluer du fait de la création de la Communauté Urbaine de Caen La Mer et du regroupement de plusieurs communautés de communes;
- le renforcement des compétences exercées.
 - Nouvelles compétences :
 - contribution à la transition énergétique ;
 - énergies renouvelables.

- o Renforcement de compétences :
 - participation à l'élaboration et à la révision de documents prévisionnels relatifs à la transition énergétique;
 - contribution à la mise en œuvre de services de flexibilité locale et smart grids;
 - participation à la création et l'exploitation de réseaux de froid ;
 - soutien au développement des infrastructures de recharge pour véhicules à hydrogène;
 - mise en œuvre de réseaux communicants sur le réseau d'éclairage public.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des statuts qui sont consultables au secrétariat de la Direction Générale des Services.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois pour délibérer.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

ADOPTE

les nouveaux statuts du SDEC Energie suite au Schéma de Coopération Intercommunale et au renforcement de ses compétences.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016 Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etait absent jusqu'à 21 h 30 :

M. le Dr LETEURTRE, Conseiller Municipal

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-116

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME & PATRIMOINE

SDEC ENERGIE: RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CABALOR

La Communauté de Communes de Campagne et Baie de l'Orne (CABALOR) est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence Eclairage Public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le Préfet du Calvados met en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de Communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ, n'exercera pas cette compétence Eclairage Public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur le sujet.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'approuver le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

A L'UNANIMITE, sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

APPROUVE

le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

Pour copie conforme, Le Maire

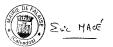
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016 Publication : 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,



SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, M. SOBÉCKI, Mmes BURET, MARTIN, STANC, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. ANDRÉ (qui avait donné pouvoir à M. RUAU)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION n° 16-117

DIRECTION
CITOYENNETE &
RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

CESSION D'UN BATIMENT ET D'UNE PARCELLE EN ZONE INDUSTRIELLE

Les parcelles cadastrées AT 40 et AT 51, situées rue Mantelet à FALAISE (dite ancienne propriété GAIGNANT), constituent un ensemble de 8 713 m² comprenant un bâtiment d'une superficie de 1 000 m².

Cet ensemble, acquis par la Ville il y a plus de 15 ans en tant que réserve mobilière industrielle, devait être vendu à Monsieur LEFORESTIER pour un montant de 110 000 € conformément à la délibération du 14 décembre 2015.

Monsieur LEFORESTIER n'a finalement pas donné suite à cet accord.

Plusieurs sociétés falaisiennes ayant fait part de leur intérêt pour ce bâtiment, la Ville de FALAISE a décidé de les mettre en concurrence au cours de l'été dernier.

C'est finalement la nouvelle entreprise RONCO Construction qui a fait la meilleure proposition pour un montant de 160 000 €, correspondant à l'estimation de France Domaines en date du 13 novembre 2015.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente de l'ensemble constitué des parcelles cadastrée AT 40 et AT 51 et du bâtiment au prix de 160 000 € au profit de la société RONCO Construction;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction.

A L'UNANIMITE, sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

la vente de l'ensemble constitué des parcelles cadastrée AT 40 et AT 51 et du bâtiment au prix de 160 000 € au profit de la société RONCO Construction.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction.

Pour copie conforme, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20161114-16-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2016

Publication: 21/11/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



TRANSMIS A LA PRÉFECTURE DU CALVADOS & AFFICHÉ,